
SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2016

Présents: MM. Arndt, bourgmestre, Rossler, Koppes, Shinn, Schenk et Comes, échevins, MM., Jacquemart, Besenius, Hieff, Wolter, Waaijenberg, Mme Berscheid, MM. Lanners, Kayser, Strecker et Diederich, membres, Mme Hahn, secrétaire

Absent : M.Schon, membre
M. Scheer, membre a démissionné et n'est pas encore remplacé

Point de l'ordre du jour n°5

Reg.no. 60/2016

Règlements : Location et mise à disposition des salles communales ; règlement-tax

Le conseil communal,

Revu la délibération no. 59 de ce jour portant édition d'un nouveau règlement d'utilisation des salles et infrastructures communales,

Attendu qu'il y a également lieu d'adapter, respectivement d'harmoniser, les prix de location à payer par les sociétés et les personnes privées et d'éditer par conséquent un nouveau règlement-taxes,

Vu la loi du 19 décembre 2014 portant fusion des communes d'Eschweiler et de Wiltz,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 et telle qu'elle a été modifiée dans la suite,

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

A L'UNANIMITE DES VOIX

approuve les taxes suivantes :

Règlement- taxes relatif aux infrastructure et salles communales

Conditions générales :

- La location est gratuite pour les réunions, assemblées générales, manifestations de sociétés sans perception de droit d'entrée
- Les sociétés et associations locales peuvent profiter de 2 locations gratuites par année pour leurs manifestations
- La commune se réserve le droit de refuser la location d'une salle ou infrastructure communale à tout demandeur qui n'a pas payé ses taxes communales

➤ Centre Culturel / Eschweiler

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales
- Sociétés : réunions, assemblées générales, bals pour enfants, concerts, théâtre, séminaires, conférences, dîners, expositions et réceptions

Prix de location : 250€ sans cuisine / 350€ avec cuisine
Caution salle : 400€
Caution clé : 50€

➤ **Ancienne laiterie / Selscheid**

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales
- Sociétés : réunions, assemblées générales, bals pour enfants, dîners, séminaires, conférences et dîners

Prix de location : 180€
Caution salle : 200€
Caution clé : 50€

➤ **Hall Michels / Wiltz**

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales jusqu'à 22h
- Sociétés : réunions, assemblées générales, séminaires et conférences

Prix de location : 180€
Caution salle : 400€
Caution clé : 50€

➤ **Salle Oasis / Wiltz**

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales jusqu'à 22h
- Sociétés : réunions, assemblées générales, séminaires, conférences, dîners et réceptions

Prix de location : 180€
Caution salle : 200€
Caution clé : 50€

➤ **Salle Beau-Séjour / Wiltz**

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales jusqu'à 24h (*)
(*) à partir de 22h la puissance du son est à réduire
- Sociétés : réunions, assemblées générales, séminaires, conférences, dîners et réceptions

Prix de location : 500€
Caution salle : 400€
Caution clé : 50€

Bar Mammounia : pas de location séparée possible

➤ **Salle des Fêtes / Ecole Reenert Wiltz**

La salle peut être louée par :

- Privés : -
- Sociétés : réunions, assemblées générales, séminaires, conférences, dîners, réceptions, théâtre, concerts et expositions

Prix de location : 250€
Caution salle : 400€
Caution clé : 50€

➤ **Salle Pätz / Weidingen**

La salle peut être louée par :

- Privés : fêtes familiales
- Sociétés : réunions, assemblées générales, bals pour enfants

Prix de location : 250€
Caution salle : 400€
Caution clé : 50€

Disponibilité limitée – uniquement si pas de match de football

➤ **Grillbud / Erpeldange**

Prix de location : 40€
Caution salle : 100€
Caution clé : 50€

➤ **Rittersall / Château Wiltz**

Pas de location / uniquement disponible pour des manifestations sous la tutelle de la commune de Wiltz

Le présent règlement-taxes abroge et remplace tous les règlements antérieurs sur la même matière.

La présente délibération est transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Wiltz, le - **6 AVR. 2016**
Le Bourgmestre, La Secrétaire,
 

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre certifie que la présente délibération, approuvée par décision ministérielle du 25 avril 2016, référence MI-DFC-4.0042/NH (55805), a été dûment publiée et affichée à partir du 29 avril 2016 conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Direction des finances communales

Luxembourg, le 25 avril 2016

Références: MI-DFC-4.0042/NH (55805)

Monsieur le Bourgmestre de la Ville de
Wiltz
B.P. 60
L-9501 Wiltz

Concerne: Introduction d'un règlement-taxe relatif à la location des infrastructures et salles communales.
Délibération du conseil communal du 25 mars 2016.

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 25 mars 2016 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Wiltz a introduit un règlement-taxe relatif à la location des infrastructures et salles communales.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intérieur,



Dan Kersch

